

Nous connaissons le problème et nous sommes associés à la provinces pour les pulvérisations. Nous suivrons la situation de près et sommes disposés à répéter les pulvérisations s'il le faut.

* * *

LE LOGEMENT

L'UTILISATION DES TERRES DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES À TORONTO

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait à la décision du conseil municipal de Toronto d'approuver un grand projet de construction domiciliaire devant nous donner un millier de logements nouveaux, surtout des logements abordables dont on a très sérieusement besoin à Toronto. Le ministre sait qu'on aura besoin de la collaboration du gouvernement fédéral pour obtenir les terres nécessaires à la mise en chantier de ce projet. Ce dernier acceptera-t-il de collaborer en s'assurant notamment que les terres appartenant aux sociétés ferroviaires et dont on aura besoin pour ce nouveau projet seront mises en vente à un prix raisonnable ou, mieux encore, seront carrément cédées à la ville de Toronto dans le but d'aider cette dernière à régler sa crise du logement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je prie la députée de bien vouloir m'excuser, mais je ne connais pas parfaitement tous les détails de ce dossier. Je ne manquerai cependant pas de l'examiner de plus près et je m'engage à répondre à notre collègue dès que je le pourrai.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le vice-premier ministre sera-t-il d'accord pour reconnaître que, puisque ces terres ont été soit données, soit fortement subventionnées, il serait parfaitement raisonnable de les vendre à un coût très raisonnable et très bas, ou mieux encore, de simplement les rendre au peuple pour régler la crise du logement qui sévit à Toronto?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je prends note des instances de la députée et, dès que nous aurons examiné la question, je lui en reparlerai.

* * *

● (1500)

LES PÊCHES

LES PRISES DE SAUMON KÉTA—LA PROPOSITION DU CONSEIL DES PÊCHERIES DE LA TRIBU SAANICH

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, à qui j'en ai donné avis. Elle a trait à une proposition du Conseil des pêcheries de la tribu Saanich du sud-est de l'île Vancouver visant à prendre le saumon kéta excédentaire retournant au système de la rivière Goldstream. Le ministre n'est pas sans savoir que ce poisson n'intéresse généralement pas les amateurs de pêche sportive.

Questions orales

Le ministère a rejeté cette proposition l'an dernier, avec le résultat que les stocks ont été trop prolifiques et que les cinq bandes indiennes du Conseil ont perdu environ 2 millions de dollars et 45 emplois.

Le ministère a jugé que la proposition était techniquement réalisable et judicieuse. Le ministre est-il personnellement au courant de cette proposition? Y porte-t-il un intérêt quelconque? Une décision a-t-elle été prise ou est-on sur le point d'en prendre une?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de la courtoisie dont il a fait preuve en me donnant avis de cette question. Je suis parfaitement au courant de la proposition, qui suscite de grandes difficultés politiques pour le ministère et moi-même.

Le député n'est pas sans savoir que les stocks sauvages de saumon, qui ne sont pas le produit de la pisciculture, mais qui proviennent de frayères naturelles, sont considérés comme une ressource détenue en copropriété. En général, nous gérons les quotas de la flottille de pêche commerciale afin qu'il n'y ait pas d'excédent, ou un très faible excédent tout au plus. Nous avons depuis longtemps pour politique de considérer les stocks sauvages de saumon comme une ressource détenue en copropriété qui ne doit pas être privatisée ni cédée à des groupes, autochtones ou non, à des fins commerciales.

Bien sûr, les collectivités autochtones détiennent des droits traditionnels en matière de pêche à des fins alimentaires et la proposition violerait cette politique de vieille date. Je suis en train d'étudier cette proposition. Le conseil régional de la région du Pacifique envisage la question depuis plusieurs mois et je prendrai une décision dans les semaines qui viennent.

ON DEMANDE UNE DÉCISION RAPIDE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je remercie le ministre de cette réponse. Le projet va créer des emplois et favoriser le développement économique des bandes. Il va éviter le gaspillage du poisson engendré par la surpopulation, et il y a en outre en cause un droit issu de traité.

Le ministre va-t-il étudier sérieusement la possibilité de se prévaloir de son pouvoir et des dispositions de la Loi sur les pêcheries, en particulier des articles 4 et 7, pour appuyer le projet du conseil tribal pour le développement de la pêche de Saanich? Peut-il également nous garantir qu'il fera de son mieux pour rendre une décision favorable d'ici à la fin du mois?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député a raison de dire qu'un droit issu de traité se trouve ici en cause et qu'il existe depuis longtemps une politique tendant à donner priorité aux bandes et aux collectivités autochtones lorsqu'il s'agit de pêcher pour se nourrir les poissons qui remontent le courant, mais il existe, par ailleurs, un principe établi aussi depuis longtemps, qui consiste à donner à tous les utilisateurs une chance égale de récolter cette ressource commune, si bien que les emplois et les avantages économiques que le projet dont parle le député procurerait au conseil tribal de Saanich pourraient nuire à d'autres secteurs de la pêche commerciale. Dans l'intérêt d'une saine gestion, il faudrait que tous les secteurs aient accès à cette ressource excédentaire.